

AFFAIRE N° 29 - Acquisition d'un terrain de 8 550 m² sis à Saint-François P.K.4, cadastré section CN n° 538, appartenant à M. GRONDIN Louis Emmanuel en vue de la construction d'une école maternelle de deux classes

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de la construction d'une école maternelle de deux classes avec réfectoire inscrite sur la liste supplémentaire de 1978 et nécessaire à la bonne desserte scolaire du secteur de Saint-François (4ème kilomètre), la Commune a engagé des pourparlers en vue de l'acquisition d'un terrain de 8 550 m² cadastré section CN n° 538, situé entre le sentier de Saint-François et la Ravine Boucan Launay, appartenant à Monsieur GRONDIN Louis Emmanuel.

Un accord étant intervenu sur le prix de 151 000 Francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande Mesdames et Messieurs de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 151 000 Francs, ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera inscrite au chapitre 903 Article 210 du Budget Communal et prélevée sur l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement d'acquisitions foncières de la Commune destinées à des constructions scolaires, inscrit au budget supplémentaire de 1977.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

* *